

Groupe de travail ministériel sur le métier de CFC : en guise de négociation, une attaque à peine voilée contre les GRETA !

Dans le contexte de crise que nous vivons, **la revalorisation des salaires des agent-es devrait prendre une part importante dans les négociations.**

Alors que J.M. Blanquer a largement palabré sur la revalorisation des salaires des agent-es de son ministère, **la haute administration de l'E.N. bloque toute réelle négociation salariale.**

Pour lui, l'augmentation des salaires passe par une revalorisation indemnitaire qui consacre l'individualisation des rémunérations au lieu d'une augmentation de la valeur du point d'indice et d'une amélioration des grilles indiciaires.

À chaque fois, **toute avancée salariale est conditionnée par une redéfinition des missions.**

Il en va ainsi pour le groupe de travail n°9 (GT 9), concernant spécialement les CFC (Conseillers en Formation Continue), dont le contenu était pauvrement défini par le titre : « *Examen des conditions d'exercice du métier* ».

D'emblée, non seulement le ministère se refusait à étudier toute perspective indiciaire, mais il oubliait à nouveau l'ensemble des personnels GRETA dans la discussion.

Les « conditions d'exercices » en formation continue

L'application de la loi pour la soi-disant « *Liberté de choisir son avenir professionnel* » a contribué à dégrader considérablement l'exercice de la mission de CFC et celui de tou-ttes les collègues des GRETA dans un contexte déjà grevé par la politique des précédents gouvernements

La pression sur les titulaires et contractuel-les du réseau des GRETA n'a cessé de s'amplifier ces dernières années, dans un contexte de fusion des GRETA, de mise en place de directions opérationnelles et de renforcement de fait, de l'autonomie des présidents et ordonnateurs. Le tout se faisant au détriment d'une animation académique de plus en plus éloignée du terrain et sans stratégie véritable, sinon celle du chiffre.

Une réflexion sur le métier et la rémunération des CFC est légitime. Néanmoins, **cette réflexion devrait englober l'ensemble des personnels** (CFC, enseignant-es et administratif-ves) des GRETA. Ces travailleur-euses **très mal considérées et souvent ignorées** mettent pourtant quotidiennement en œuvre, grâce à leur implication, la mission de formation continue inscrite dans le code de

l'Éducation.

C'est pourquoi la position de la CGT est très claire : elle exige une **revalorisation globale des salaires**, en reprenant les grilles indiciaires et en augmentant la valeur du point, pour tous les personnels GRETA.

Et pour discuter de cela, il faut qu'un groupe de travail « GRETA » soit ajouté d'urgence à « l'Agenda social » : la demande a été formulée par la CGT, nous attendons la réponse du ministère.



Le ministère accorde des miettes aux CFC

Le ministère ayant refusé de façon préliminaire toute discussion sur l'indice, la discussion s'est rapidement concentrée sur l'indemnité des CFC.

Actuellement, **les CFC, dont 4 sur 10 sont contractuel·les, les 6 autres étant réparti·es dans différents corps de l'Éducation nationale, touchent une indemnité de fonction de 625€ mensuels, qui s'ajoutent à leur traitement.**

L'Anacfoc (association professionnelle, non syndicale, créée par des CFC) s'est invitée dans les négociations avec l'aval du MEN. Une de ses revendications centrales, loin de porter sur une reconnaissance statutaire des CFC (et donc sur la profonde inégalité de traitements entre les agent·es) *est une augmentation de 150 €, par mois, de cette indemnité.*

Le MEN a proposé en retour la somme non négociable de 375 €... par an, soit une trentaine d'euros bruts mensuels. Cette proposition a été ressentie à juste titre comme **une provocation**, d'autant que les revendications annexes n'ont pas davantage trouvé d'issues.

Ainsi, les représentant·es du ministère se disaient a priori d'accord pour que les CFC puissent intégrer le 1^{er} vivier de la classe exceptionnelle. Le dossier doit être discuté plus tard et dans un autre groupe de « *l'agenda social* ». Ils-elles bottent en touche et rien n'est certain.

Un coup de force en guise de négociation

Les représentant·es syndicaux·ales, ainsi que ceux·celles de l'Anacfoc, ont rappelé à l'envi les **nombreuses évolutions et transformations du métier de CFC**. La CGT a soutenu également que **ces transformations affectent l'ensemble des personnels des GRETA**. L'institution est restée cloîtrée dans son refus d'écouter et s'est targuée d'un coup de force tout particulier.

Se disant conscient des évolutions du métier de CFC, le ministère a dégainé de son chapeau l'idée **d'une prime individuelle spéciale, pour récompenser chaque contrat d'apprentissage signé.**

D'abord, transpire ici une des obsessions « *éducatives* » du gouvernement, pour lequel **l'apprentissage doit devenir la voie royale de l'enseignement professionnel**, peu lui importe si la réalité en termes de pédagogie et d'emploi est loin de lui donner raison.

Mais surtout, cette proposition se situe dans une continuité visant à **transformer les CFC en commerciaux·ales payé·es à la commission**. Elle est non seulement **inégalitaire**, mais même profondément **absurde**, tou·tes les CFC ne remplissant pas les mêmes fonctions.

Et pour la CGT, **ce type de mission met les CFC en concurrence** les un·es contre les autres et revient à leur demander **d'aider le gouvernement à casser la formation publique pour adultes en l'intégrant dans la logique d'un marché de l'éducation et de la formation** : ils-elles ont tout à perdre et les GRETA avec eux·elles.

Dans une négociation, les interlocuteur·trices cherchent un compromis dont l'issue dépend toujours du rapport de force entre les négociateur·trices. **Le rôle des syndicalistes est normalement d'obtenir des avancées pour les salarié·es, et donc, de refuser tout recul.**

En accord avec ce principe, **l'ensemble des syndicats présents ce jour ont refusé de discuter l'inique proposition du ministère**. Mais c'était sans compter sur la participation de **l'Anacfoc qui s'est dit prête à discuter** la proposition du ministère, voire à **inciter elle-même ses adhérent·es CFC** à appliquer la mesure si celle-ci revêtait une forme plus collective !

Le ministère ne pouvait pas mieux rêver : un boulevard s'ouvre pour en finir avec la formation professionnelle continue publique telle qu'elle existait jusqu'en 2018, avant la loi LCAP.

Promesses financières non tenues

Il a été rappelé dans ce GT-9 que les GRETA qui connaissent des difficultés financières très importantes liées à la crise sanitaire peuvent être aidés par le ministère. Nous demandons que ces aides d'état soient **véritablement adaptées** (avec la prise en charge des ASA par exemple) et **ne se limitent pas à des prêts à taux 0** remboursables dès 2021, comme dans le Limousin.

Fusions GRETA / CFA : STOP !

La loi LCAP de 2018 ajoutait l'apprentissage dans les missions des formateur·trices Greta. Ce simple petit amendement **bouleverse totalement la situation des CFA académiques**. Et pour cause, les conditions de travail des formateur·trices GRETA sont bien moins reluisantes que celles des enseignant·es des CFA : **la grille des salaires est moins avantageuse** (pour ordre d'idées, l'heure de vacation pour enseigner en CAP est rémunérée autour de 36 € en CFA, 26 € en GRETA) alors que **le nombre d'heures à effectuer dans l'année est bien supérieur** (648 h en CFA, 810 h en GRETA), **les missions en GRETA sont également plus variées**.

À peine les décrets d'application signés en janvier 2019, les académies se sont jetées sur l'aubaine pour faire des économies à grande échelle. **Les enseignant·es des CFA se sont vu proposer des contrats GRETA**, les CFA académiques s'intégrant d'office aux GRETA. Mais, l'apprentissage, centré sur la formation en entreprise, n'est **pas dans la tradition des GRETA**, adossés aux lycées professionnels, **c'est pourquoi le ministère veut forcer les CFC à chercher des marchés d'apprentissage**.

En redéfinissant la fonction des GRETA, ces fusions signent **une dégradation sans précédent des conditions de travail en CFA et annoncent la suppression des postes** en doublon dans les centres de formation. **N'est-il pas l'heure d'unifier les revendications, et donc la lutte, des formateur·trices des GRETA et des CFA ?**

Et maintenant ?

Alors que les GRETA sont directement dirigés par des chef-fes d'EPL et qu'ils sont sous la responsabilité légale des recteurs et rectrices, ils sont considérés par les représentant-es du ministère, comme des « *opérateurs* », a fortiori lorsqu'il s'agit de considérer la situation de leurs personnels.

En employant le terme d'« *opérateur* », ils insinuent que les GRETA seraient des organismes de sous-traitance, des hybrides quasi-privés, pour ignorer ce qu'ils sont réellement : le service de formation continue de l'Éducation nationale. C'est tout à fait mensonger et inacceptable !

Or, c'est au motif que les GRETA seraient des « *opérateurs* », que la problématique de leurs personnels n'est plus prise en compte nulle part.

Où et quand les personnels GRETA pourront-ils enfin mettre sur la table des questions aussi variées que celle de leur rémunération, que celle des textes réglementaires mal rédigés (comme l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2019 fixant les activités assurées par les personnels contractuels enseignants), que celle de leur reclassement se limitant au périmètre du GRETA, que celle des non-renouvellements de contrats aussi réguliers que brutaux ?

Pour contraindre le gouvernement à prendre en considération les revendications de l'ensemble des personnels mettant en œuvre la formation continue, au sein des GRETA comme des Dapic/Dafco, il est clair que les discussions actuelles dans les salons feutrés du ministère se révèlent contre-productives.

Il faut que les personnels de toutes les académies se rassemblent autour de revendications communes et entrent dans une mobilisation collective, unie et déterminée.



**Uniformisation par le haut, au niveau national,
des grilles des administratif-ves de catégorie B et C !**

Revalorisation des grilles indiciaires des agent-es de catégorie A !

**Pour le retour d'un service public
de la formation professionnelle continue !**

**Plan de titularisation des agent-es des GRETA avec la création d'un statut
pour les formateur-trices !**

**Abrogation de la loi pour la soi-disant
« Liberté de choisir son avenir professionnel » !**